

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 4

Artikel: Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers vaudois pour l'année 1949
Autor: Valet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nion de *R. Manley*¹⁷ que l'œuf non fécondé, qui par parthénogénèse donne une femelle, provienne d'une reine non fécondée ou d'une ouvrière pondeuse n'a aucune importance. Nous ne voulons pas aller plus avant dans ces considérations théoriques. Pour ceux de nos lecteurs qui sont familiarisés avec les principes génétiques de la détermination des sexes, ou qui s'y intéressent, nous dirons seulement que d'après *Manley* les femelles parthénogénétiques devraient leur existence au fait, qu'au cours de l'ovogénèse¹⁸ la division réductionnelle n'aurait pas lieu. Dans ce cas des œufs peuvent être pondus qui, bien que non fécondés, renferment 32 chromosomes au lieu de 16.



Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers vaudois pour l'année 1949

En jetant un regard rétrospectif sur le chemin parcouru au cours de l'année écoulée, nous sommes obligés de constater que malgré la bonne volonté et l'esprit de suite qui guident nos travaux, nos efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. Chaque année nous retrouvons les mêmes maladies dans une proportion à peu près semblable. Les travaux d'assainissement que nous poursuivons ne donnent pas les résultats que nous voudrions escompter. Cela peut paraître décevant à première vue, mais pourquoi les colonies d'abeilles échapperait-elles aux infections d'agents pathogènes, alors que les animaux supérieurs, les sociétés humaines n'y parviennent pas davantage ? Tout ce que nous pouvons et devons faire, c'est de chercher à limiter les dégâts, aidés que nous sommes par la science qui poursuit et généralise ses recherches.

Dans la pratique apicole, s'il faut connaître les lois biologiques qui régissent les colonies d'abeilles, il convient d'être renseigné sur les causes qui provoquent la mortalité. Les infections sont, les unes déterminées par des germes microbien visibles ou invisibles, les autres sont dues à des agents d'un autre ordre, microscopiques également, mais appartenant tantôt au règne animal, tantôt au règne végétal.

Bien de ces infections se manifestent après l'hiver, au printemps, puis s'atténuent ou persistent durant tout l'été. Il arrive qu'on mette sur le compte d'une maladie la disparition d'une colonie alors qu'elle provient tout simplement de l'insouciance, de la négligence de son propriétaire (manque de nourriture, provisions distribuées trop tard ou mal conditionnées.) Le froid extérieur, au cours des manipulations, au printemps peut également provoquer la mort du cou-

¹⁷ R.O.B. *Manley* : Workers Mating. American Bee Journal, 1948, p. 305.

¹⁸ Pour de plus amples détails voir : *M. Hunkeler*, Die Rassenzucht der Schweizer Imker. 8. Auflage, Aarau, 1941, p. 27/30.

vain. L'apiculteur a certainement sa part de responsabilité quant à l'état sanitaire de son apier. Nous avons aujourd'hui des connaissances suffisamment précises sur les maladies des abeilles, nous disposons de traitements, de remèdes qui devraient permettre de limiter dans une plus large mesure les dégâts que nous avons le loisir de constater ; or, pour y arriver, l'aide de l'apiculteur est indispensable. Les renseignements nombreux dont il bénéficie, par les inspecteurs de ruchers d'abord, les cours ensuite, les conférences ainsi que les journaux apicoles devraient le rendre attentif et vigilant, mais...

Si le rucher négligé, malade ne causait de tort qu'à son propriétaire, le mal serait minime ; ce n'est malheureusement pas le cas. Les colonies trouvées mortes au printemps, laissées sans soins, sur place, le trou de vol ouvert au pillage, sont un réel danger pour les ruchers voisins bien tenus ; de plus, ils entravent les travaux d'assainissement, particulièrement lorsqu'il s'agit de loque américaine.

Rapports et analyses

Nous avons reçu 118 rapports d'inspections des inspecteurs régionaux.

L'Etablissement de recherches du Liebefeld nous a communiqué 72 rapports d'analyses d'abeilles et de couvain, et nous-mêmes nous avons adressé 86 rapports d'analyses d'abeilles et de couvain, soit :

Loque européenne	32	rapports
Loque américaine	4	"
Acariose	82	"
Sacbrood	6	"
Autres causes	34	"

(noséma-apis, kystes amibiens, colonies mortes de faim, maladie de la forêt, pollen nocif.)

Acariose des abeilles

En examinant les rapports de ces dernières années nous constatons avec satisfaction que l'acariose n'a pas augmenté dans notre canton de Vaud, au contraire elle est en diminution. Nous voulons attribuer cette amélioration aux traitements qui se sont généralisés.

L'acariose demeure malgré tout la maladie qui guettera encore nos ruchers si nous n'y veillons pas. Les recommandations ne manquent pas. Nous avons des armes précieuses ; il s'agit de les utiliser à temps et en saison favorable.

Les ruchers qui nous ont été déclarés malades furent surveillés et traités, les ruches les plus malades détruites, spécialement là où l'acariose apparaissait pour la première fois.

Sur 32 ruchers malades comptant 462 colonies il en fut déclaré 145 de malades. Les autres, suspectes, ont reçu le traitement.

Les indemnités versées pour les colonies mortes ou détruites se montent à Fr. 1823.—.

Noséma-apis et Amibiose

Par les analyses d'abeilles du Liebefeld, soit par l'Institut vétérinaire nous avons pu constater 23 cas de ruchers atteints de noséma seul et 11 cas de noséma accompagné de kystes d'amibes.

Si ces maladies ne tombent pas sous le coup de la loi sur les épidémies, elles n'en sont pas moins importantes et méritent toute notre attention.

Le rucher d'un éleveur de reines fut trouvé atteint de noséma avec kystes d'amibes. Comme cette maladie est contagieuse, ne serait-il pas désirable de prendre des mesures spéciales lorsqu'on se trouve en face de cas pareil ?

Sacbrood et autres infections

Par les analyses nous avons constaté également deux cas de Sacbrood. Des pertes d'abeilles furent provoquées par la maladie de la forêt, 4 cas, par intoxication, pollen nocif, 3 cas, et encore d'autres pour des causes inconnues.

Inspecteurs des ruchers

Nos inspecteurs régionaux n'ont pas visité moins de 9411 colonies d'abeilles chez 971 apiculteurs. C'est un peu plus du tiers de l'effectif annoncé par le recensement soit 26 568 ruches.

Les travaux de nos inspecteurs se sont poursuivis normalement au cours de la saison. Nous avons reçu les rapports régulièrement et nous sommes heureux de constater que la plupart des visites ont été faites au printemps, et au début de l'été. Le travail n'est pas toujours facile, agréable ; il faut de la bonne volonté du dévouement. Il arrive que l'apiculteur soit plus agressif que ses abeilles, c'est heureusement l'exception.

Les 277 journées d'inspections représentent en tout 3835 km. de chemin parcouru, soit 14 km. en moyenne par journée. Je pense que ce chiffre imposant a même été dépassé du fait que les ruchers sont le plus souvent hors des localités. Ces distances ne sont pas prises en considération.

Les frais d'inspection s'élèvent à Fr. 5040,05.

Loque européenne

Cette maladie du couvain réapparaît chaque année, bénigne ou virulente. Le fait de bien soigner ses colonies, de les maintenir en bonne forme, fortes, bien approvisionnées, avec de jeunes reines est certainement le meilleur moyen de se préserver de la loque européenne ; pourtant nous avons constaté que de beaux ruchers furent surpris spontanément par l'insidieuse maladie.

Bénigne, elle disparaît le plus souvent avec la miellée ; mais quand elle persiste, tenace, passe au deuxième degré, il faut agir

énergiquement pour s'en débarrasser. Il devient parfois difficile de la différencier de la loque américaine. L'examen microscopique est nécessaire pour établir un diagnostic certain.

Nous avons traité cette maladie de diverses façons. Les colonies faibles sur de vieux rayons ont été en général détruites, colonies et rayons, l'habitation désinfectée. Traitement radical nécessaire.

La colonie forte fut parfois simplement débarrassée des rayons de couvain malade, puis resserrée, la ponte bloquée pendant quelques jours, traitement jugé suffisant pour venir à bout de l'infection.

Ailleurs, une colonie encore en bonne forme fut mise à l'état d'essaim pendant un jour, puis introduite dans une ruche propre sur cires gaufrées et nourrie copieusement.

Le changement de reine, la réunion de deux colonies malades sur du matériel propre nous a donné également de bons résultats.

Sur les 34 ruchers comptant 374 colonies, 83 étaient malades, 64 ont été détruites et 19 traitées.

Les indemnités qui furent versées aux apiculteurs atteignent la somme de Fr. 2574,80. Indemnité moyenne : Fr. 40,25.

Loque américaine

La loque américaine qui est toujours l'objet d'une surveillance particulière fait des victimes chaque année. En dépit des soins minutieux de nos inspecteurs pour chercher à l'extirper définitivement d'un rucher, d'une région, nous la retrouvons dans les localités où elle fut dépistée une année ou deux ans avant.

Ainsi, cette année nous la retrouvons à Bière dans 2 ruchers, à Vallorbe 3 ruchers, à Vers-chez-les-Blanc 3 ruchers, à Gressy 1 rucher, à Palézieux-Gare 1 rucher ; au total 10 ruchers.

Les localités contaminées en 1949 restent suspectes. Les ruchers seront inspectés au printemps 1950 ; cette inspection-contrôle est nécessaire, si l'inspecteur ne retrouve rien, elle redonne confiance à l'apiculteur.

Nous rappelons spécialement à ceux qui sont tentés d'acheter du matériel d'occasion pour se meubler que la loque américaine se propage par :

1. les rayons à couvain, attention aux dépôts noirs sur la base des cellules ;
2. par le miel infecté, parfois de provenance étrangère ;
3. par le pillage ;
4. par les habitations, ruches infectées ;
5. par l'outillage : gants, lève-cadre, brosse, extracteur, etc.

Les spores de la loque américaine sont si vivaces que la plus grande prudence est nécessaire.

Les 10 ruchers malades comprenaient 93 colonies.

34 étaient malades.

34 ont été détruites.

Le traitement, mise à l'état d'essaim, puis 2 jours en cave, avant de les remettre en ruche sur des cires gaufrées, n'a pas été appliqué cette année, vu l'état des colonies et l'incompétence des intéressés.

Les indemnités versées s'élèvent à Fr. 2021,80.

Indemnité moyenne Fr. 60.—

Démissions

L'année 1949 voit avec elle disparaître de la liste des inspecteurs de ruchers deux excellents collaborateurs atteints tous deux par la limite d'âge, ce sont :

1. M. Paul Gueissaz, ancien syndic de Ste-Croix, qui a été pendant de nombreuses années un fidèle et vigilant inspecteur. Nous lui adressons avec nos sincères remerciements une heureuse retraite.

2. M. Jan du Chêne, à Vallamand, nous a quitté également après une longue carrière d'inspecteur, 30 ans. Il eut le grand honneur, en remerciement pour ses trente années de service, de recevoir des mains de M. le préfet d'Avenches, en présence de la Municipalité de Vallamand, le cadeau offert par le Conseil d'Etat, une montre dédicacée qu'il a préférée à la chane vaudoise offerte généralement. Nous lui avons également adressé nos félicitations, nos remerciements sincères pour les services rendus à l'apiculture vaudoise.

3. Nous avons dû enregistrer une troisième démission, celle de M. André Conne, inspecteur à Chexbres ; il nous quitte pour raison de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement ainsi que nos remerciements pour les services rendus.

Nominations

M. Roland Gloor, apiculteur, pour le cercle de Ste-Croix.

M. Armand Vassaux, apiculteur, à Cudrefin pour le district d'Avenches.

M. André Conne n'a pas été remplacé ; pour le moment les cercles de Cully et de St-Saphorin sont confiés à M. L. Pittet, inspecteur régional à Oron-la-Ville ; celui de Lutry à M. Louis Mages, inspecteur des ruchers à Lausanne.

Conclusion

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser à tous ceux avec lesquels nous travaillons pour le maintien d'une apiculture prospère et d'un état sanitaire satisfaisant, le Département de l'Intérieur, son service sanitaire vétérinaire, la Station de recherches du Liebefeld, section des abeilles, les inspecteurs régionaux des ruchers, notre sincère reconnaissance ainsi que celle de toute l'Apiculture vaudoise.

Morges, le 5 février 1950.

L'INSPECTEUR CANTONAL.
A. VALET.